

Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire Pereira Donika

Cosignataires

Signatures des cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe PS Collombey-Muraz

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Fermetures annuelles : quelle continuité de l'accueil ?

Texte de l'intervention

Ces dernières années, la commune a fait évoluer l'organisation de l'accueil au sein de la crèche et de l'UAPE, notamment durant la période estivale. L'élargissement des possibilités d'accueil sur inscription a permis de réduire les périodes de fermeture effective. Cet effort constitue une avancée concrète pour les familles et mérite d'être relevé.

Toutefois, dans la pratique, ces dispositifs restent partiels. L'accueil proposé demeure limité et ne permet pas toujours de couvrir l'ensemble des besoins. Certaines périodes continuent ainsi de laisser des parents sans solution de garde, faute de places disponibles ou de modalités suffisamment ouvertes.

Les structures d'accueil ont précisément pour mission de permettre la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Or, aujourd'hui, la problématique se concentre principalement sur les périodes de fermeture estivale imposées, durant lesquelles la conciliation entre vie professionnelle et via familiale repose encore largement sur la capacité d'adaptation des parents.

Dans les faits, cela signifie que les familles doivent organiser leurs vacances en fonction des fermetures des structures, et non l'inverse. Pour beaucoup, ce n'est tout simplement pas possible.

Par ailleurs, lorsque des solutions d'accueil existent, elles ne sont pas équivalentes à celles proposées durant le reste de l'année, notamment en raison d'un fonctionnement sur inscription et d'un accès restreint.

Cette situation peut engendrer des difficultés importantes pour les familles, en particulier lorsque les contraintes professionnelles ne permettent pas une grande flexibilité ou lorsqu'aucune solution alternative n'est disponible.

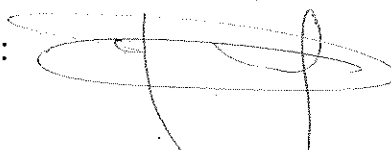
Conclusion

Le Conseil communal estime-t-il que le dispositif actuel, notamment durant les périodes estivales, répond de manière satisfaisante aux besoins des familles ?

Envisage-t-il de poursuivre les adaptations engagées, afin de tendre vers un accueil offrant des conditions similaires à celles du reste de l'année, et non limités à des solutions partielles sur inscription ?

Collombey-Muraz, le 5 mai 2026

1^{er} signataire :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned to the right of the text '1er signataire :'. The signature is somewhat stylized and difficult to decipher.